

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an ..... \$2.00  
Canada et Etats-Unis..... 1.50  
France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,  
J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No. 262.

MONTREAL, 15 NOVEMBRE 1889

ACTUALITES

La Cie du Grand Tronc vient de signer un contrat pour la construction de 1,000 chars devant servir au transport du bois et du grain.

On annonce que le département des Terres de la Couronne à Québec, doit faire une grande vente de limites à lois, dans le cours du mois de décembre.

Un négociant de Park hill Ontario, a récemment expédié un char de pommes à Calgary. Or le transport de ces pommes a coûté plus cher que le prix d'achat; et pourtant les pommes ne sont pas à bon marché cette année.

Le port de Vancouver, C. A. contenait, il y a quelques jours, un dimanche, des bateaux à vapeur représentant un capital de \$1,500,000, sans compter six trois-mâts-barques et un navire de guerre.

La Pall Mall Gazette dit que quatre des cinq derniers maires de Londres, ont appartenu au commerce d'épicerie; Sir John Staples, Sir Reginald Hanson, M. Whitehead et Sir Henry Isaacs.

Le banquet de l'association des Voyageurs de Commerce aura lieu le 23 courant. comité d'organisation est composé de MM. G. Piché, G. L. Cains, J. A. Cantlie, Wm. Stephens, Larry A. Wilson, R. B. Hutchison, Birks, W. H. Callahan, J. H. Morin, E. Dumaresq, F. S. Coté, Wm. Percival, F. Hughes, Geo. Brown, Syd. Soxer, J. H. Clerk, W. P. Beauchamp, O. Roland, L. J. Brossier, M. Fitzgibbon, Geo. Brooks, C. E. Delorme, Wm. Orchard, Jno. Rogers, et J. A. Robertson.

L'association des Voyageurs de Commerce de la Puissance a tenu, samedi dernier une assemblée générale dans ses salles, rue St-Jacques. Les candidats suivants ont été mis en nomination: Pour président, Messrs O. P. Patten, Gustave Piché et W. Percival. Pour vice-président, Messrs F. Hughes et O. Hutchison. Pour trésorier, M. R. B. Hutchison. Pour directeurs, Messrs C. Brown, W. P. Beauchamp, A. Elliott, F. S. Coté, E. Coote, J. Croil, E. Dumaresq, M. Murdock, W. Waugh, et G. Forbes.

L'assemblée annuelle et les élections auront lieu le 23 novembre.

Un certain fabricant de savon, anglais pour son malheur, inonde depuis quelque temps les journaux anglais du Canada d'annonces mirobolantes où il se vente d'avoir

obtenu une médaille d'or et un diplôme d'honneur à l'exposition universelle de Paris. Or ce fabricant a donné instruction à son agent ici de n'annoncer que dans les journaux de premier ordre (*high class papers*) et surtout de n'annoncer dans aucun journal français. Nous croyons devoir signaler ce francophobe à nos lecteurs, afin qu'ils sachent le traiter comme il convient. C'est le fabricant du savon "Pear's Soap."

A quoi bon encourager des étrangers qui nous méprisent et dont les produits ne valent pas, après tout, nos savons de Barsalou, Strachan, etc?

Grâce aux hauts prix payés pour le bois de service, à Québec, cet été, on s'attend qu'une quantité plus grande que celle de cette année, sera coupé cet hiver.

Une augmentation de 50 pour cent dans la production causerait certainement une baisse dans les prix, à moins que les demandes ne soient très considérables et ceux qui basent leurs comptes de l'année prochaine sur les prix obtenus cette année, pourraient bien se trouver trompés. Il n'y a aucun doute qu'il se fera beaucoup d'argent dans le commerce des bois de service, l'été prochain si le marché n'est pas encombré.

Il nous semble que si l'on soumettait à une forte pression hydraulique la sciure de bois qui encombre nos rivières, détruit notre poisson, et gêne la navigation, on pourrait en faire un combustible à bon marché et en même temps résoudre la question de la manière de disposer de la sciure de bois.

En traitant cette substance par les dissolvants employés pour produire la pulpe à papier, on pourrait la transformer en une pulpe utilisable pour la confection d'une foule d'articles. La matière première ne coûtant rien, voilà une industrie qui devrait prospérer.

Que nos ingénieurs inventeurs et nos chimistes canadiens étudient donc cette question; pour la solution de laquelle au besoin, le gouvernement pourrait offrir une récompense.

LES TRAVAUX DU HAVRE.

Comme nous l'avons annoncé, les propriétaires francs tenanciers de Montréal vont être appelés à signifier leur approbation ou leur désapprobation du projet d'un emprunt de \$1,000,000 destiné à être employé comme suit:

1—Pour construire une levée permanente en face de la cité aux fins de prévenir les inondations.....	\$ 670,353
2—Pour élargir les rues des Commissaires et de la Commune (y compris le coût des remblais, macadam et achat de terrain).....	129,647
3—Pour construire un tunnel sous la rue Brock.....	163,750
4—Pour aider à la construction d'une rampe à la rue Gale...	23,000
5—Intérêt et dépenses imprévues.....	13,250
Total.....	\$1,000,000

La construction d'une levée permanente est une nécessité à la

quelle il fallait absolument faire face. La ville, ou du moins les parties basses du quartier Ste Anne et des quartiers Ouest et Centre, ne pouvaient rester exposées aux désastreuses inondations qui les ont si souvent ravagées. En incluant la construction de cette levée dans un plan général d'améliorations au havre, le gouvernement fédéral a demandé à la ville de fournir une part des fonds nécessaires proportionnelle à la part d'intérêt qu'elle a dans ces travaux.

En effet, à part la construction de la levée, le plan des travaux comporte la construction d'une jetée s'avancant dans le fleuve, dans la direction du S. O. au N. E. et partant de la pointe du Moulin à Vent. Cette jetée aurait pour effet de créer à l'ouest des quais actuels un bassin à eau profonde, en dehors des courants que la levée rejeterait sur l'île de St. Hélène; l'exhaussement des quais, la prolongation des quais du côté d'Hochelega, etc.

Les propriétaires de la ville de Montréal n'auront pas à se prononcer sur ces derniers travaux qui sont sous le contrôle des commissaires du Havre et dont le gouvernement se réserve le droit de modifier les plans.

Cependant le résultat du vote aura pour effet, s'il est négatif d'empêcher l'exécution, au moins pour le moment, puisque le gouvernement n'a consenti à avancer les fonds nécessaires qu'à la condition que la ville y contribuerait pour sa part.

Nous ferons remarquer en passant que l'idée dominante du projet, est la création d'un bassin plus commode, plus sur et mieux outillé dans la partie Ouest, au dessus de l'île Ste Hélène. C'est toujours le même but; c'est la même idée qui a fait transporter rue Windsor la gare principale du Pacifique Canadien; etc. Tandis que le bon sens indique que le véritable port de Montréal est à Hochelaga, au dessus du courant Ste Marie. Nous sommes convaincus cependant que l'on finira par revenir aux indications de la logique et du bon sens. La création de docks au ruisseau Migeon serait beaucoup plus facile, à cause de la nature du terrain des courants-etc, que le creusage des battures de roc à l'ouest de l'embouchure du canal Lachine, que proposait l'ingénieur du Havre. Du côté de l'ouest le havre se heurtera à des obstacles infranchissables à moins d'y dépenser des millions; excavations dans le roc, courants etc, tandis que du côté d'Hochelega la nature paraît avoir tout disposé pour y établir un excellent port.

Pour le moment nous n'avons à envisager que le plan adopté par le gouvernement et accepté par la ville; et quoiqu'il soit défectueux en ce sens qu'il tend à la création d'un nouveau port à l'ouest, tandis que le véritable nouveau port doit se trouver à l'est, nous ne croyons pas que cette défectuosité puisse balancer les avantages directs et immédiats qu'il procurera à notre commerce.

Les modifications, d'ailleurs apportées par le conseil de ville à l'emploi du million de Montréal, celles en vertu desquelles une partie de ce million sera employé à faire un tunnel la rue Brock et une

rampe à la rue Gale, sont, dans la bonne direction.

On commence par accorder à Montréal-Est les facilités d'accès entre les rues commerçantes et les quais. Le tunnel de la rue Brock permettra aux marchandises débarquées à destination du centre ou de l'est, de passer au niveau de la rue Craig sans avoir à gravir la côte de la rue Notre-Dame. Cet avantage n'est pas mince, car un marchand de charbon de la localité évalué à près de \$300 par année l'économie de charroyage qu'il en réalisera, on peut donc espérer que ce tunnel facilitera l'établissement dans l'est des entrepôts et magasins du commerce de gros qui, actuellement, s'en vont tous vers l'ouest.

La rampe de la rue Gale facilitera le charroyage des bois de service et des bois de corde qui sont débarqués des barges sur les quais avoisinants.

Le tout sera complété, plus tard par un autre tunnel passant en dessous de la Place Jacques-Cartier. Pour ce dernier tunnel, il n'y a pas d'argent disponible sur le million; mais l'idée en a été formellement approuvée par le conseil de ville et l'on doit s'adresser à la législature pour en obtenir l'autorisation d'emprunter les deux cents et quelques mille piastres que coûtera ce dernier projet.

Une disposition ajoutée en dernier lieu au règlement laisse la porte ouverte à des modifications du plan des travaux de la part du gouvernement. Ces modifications ne peuvent porter que sur des détails puisque le projet actuel a déjà été approuvé et adopté par les ingénieurs du gouvernement; mais dans tout les cas, elles ne pourront rien changer aux dispositions qui concernent exclusivement la ville, comme le tunnel de la rue Brock et la rampe de la rue Gale.

En résumé, nous croyons qu'il y va de l'intérêt des propriétaires de Montréal que les travaux en question soient exécutés, autant que possible suivant les plans actuels et que leur vote ratifiera sur ce point les délibérations du conseil de ville.

LA CARTE-POSTE.

Voilà vingt ans que la carte-poste a été inventée par un hongrois et, adoptée d'abord par les postes de l'Autriche-Hongrie, elle fait maintenant le tour du monde — en moins de 87 jours.

L'utilité de ce porte-nouvelles à bon marché a été vite démontrée et appréciée comme le prouve la popularité dont elle jouit. Elle a bien un défaut, c'est qu'elle permet aux indiscrets qui fréquentent le bureau de poste du village de connaître le but de sa mission.

Aussi a-t-il été sagement jugé par nos tribunaux qu'une carte-poste contenant des injures adressées au destinataire ou à un autre pourrait être un libel et donner lieu à une action en dommage.

Il y a peut-être peu de nos lecteurs qui sachent que la carte-poste peut se vendre double; une carte pour le message que l'on veut expédier et une autre attachée, pour la réponse immédiate de ceux à qui l'on adresse une carte-poste; la carte double réponse payée peut servir dans ce cas et fournir à notre correspondant l'accasion